

CATALOGUE DES FORMATIONS 2023

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIC FRANÇAISE

La certification qualité a été
délivrée au titre de la catégorie
d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



67 stagiaires en 2022



74% des objectifs atteints*

VERSION DU 30 MAI 2023

FECHIM Services est en capacité d'accueillir les personnes en situation de handicap (PSH) dans le cadre de ses formations collectives. Afin de répondre aux besoins spécifiques d'accessibilité, merci de nous contacter à l'adresse ufcc@ufcc.fr.

A partir de vos besoins, nous vous proposons également des formations sur mesure. Nous consulter.

FECHIM SERVICES

Immeuble « Le Diamant A », 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX, FRANCE

N° de SIRET : 382 438 232 000 29 – N° de TVA : FR-66-382 438 232

N° D'activité : 11921742692

E-mail : ufcc@ufcc.fr - Site Internet : www.ufcc.fr - Téléphone : 01 46 53 10 64

* en 2021 sur l'ensemble des stagiaires ayant répondu

SOMMAIRE

	Pages
INCOTERMS® 2020	3
LES FONDEMENTAUX DE LA DOUANE :	4
ADR 2023	5-6
POST LUBRIZOL	7
FDS ET LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES	8
BONNES PRATIQUES DE DISTRIBUTION : MATIÈRES PREMIÈRES PHARMACEUTIQUES ET COSMÉTIQUES	9
COMPRENDRE LE RÈGLEMENT DES PRODUITS BIOCIDES SANS ÊTRE EXPERT	10-11
INITIATION AUX INCOTERMS® 2020	12
CLP : CLASSIFICATION LABELLING & PACKAGING :	13



INCOTERMS® 2020

OBJECTIFS

- Comprendre la logique des règles incoterms (historique, influences, évolution au fil du temps)
- Rappel des fondamentaux. (rôle et nature des règles, champ d'application)
- Comprendre l'évolution des règles par rapport à la version 2010
- Maîtriser les nouvelles règles Incoterms®

MODALITES DE SUIVI ET DISPOSITIFS D'APPRECIATION DES RESULTATS :

- Fiche de présence
- Questions écrites (QCM)
- Fiche d'évaluation

PUBLIC VISE

- Déclarants en douane
- Commerciaux
- Personnel du service exploitation

PREREQUIS

- Connaissance des bases de la réglementation douanière

SANCTION DE LA FORMATION

- Attestation de formation
- Aucun prérequis exigé

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Projection du support de formation.
- Support remis à l'issue de la formation

CONTENU DE LA FORMATION

1. Rappel des principes fondamentaux
2. Introduction à la version incoterms® 2020 et comparaison des règles 2010 et 2020
3. Analyse détaillée des nouvelles règles incoterms® 2020
4. Focus sur:
 - Le choix des règles Incoterms® 2020 appropriées selon le mode de transport utilisé
 - Assurance des marchandises transportées
 - La prise en compte des réglementations de sureté par les règles 2020
 - La spécificité du transport maritime : corrélation contrat de vente /contrat de transport («linerterms»)
 - Adéquation entre Incoterms, documents et modes de règlement



DUREE

7 heures de formation collective.
Possibilité de formation inter-entreprise : nous consulter.



PRIX DE LA FORMATION / INSCRIPTIONS

Tarif adhérent : 750€ HT
Tarif non-adhérent: 900 € HT
Inscription via le bulletin d'inscription minimum 15 jours avant le début de la formation.



LIEU

PUTEAUX



DATE

Jeudi 15 juin 2023

Consulter le programme complet
en cliquant ici ou sur le site
www.ufcc.fr onglet « Formations »



LES FONDAMENTAUX DE LA DOUANE

OBJECTIFS

- Rappel des fondements théoriques 3 piliers de la douane (espèce, origine, valeur)
- Comprendre une déclaration en douane
- Être sensibilisé au régime douanier

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Exposé/discussion
- Support powerpoint

MODALITE(S) DE SUIVI ET DISPOSITIF(S) D'APPRECIATION DES RESULTATS :

- Fiche de présence
- Questions écrites (QCM)
- Fiche d'évaluation

PUBLIC VISE

- ADV export
- Acheteurs à l'international
- Service logistique

PREREQUIS

- Aucun

SANCTION DE LA FORMATION

- Attestation de formation

CONTENU DE LA FORMATION

- L'espèce tarifaire
- L'origine en douane
- La valeur en douane
- Le régime douanier
- L'OEAC



DUREE

7 heures de formation collective.
Possibilité de formation intra-entreprise : nous consulter



PRIX DE LA FORMATION / INSCRIPTIONS

Tarif adhérent : 750 € HT
Tarif non adhérent : 900 € HT
Inscription via le bulletin d'inscription minimum 15 jours avant le début de la formation



LIEU

PUTEAUX



DATE

21 septembre 2023

Consulter le programme complet
en cliquant ici ou sur le site
www.ufcc.fr onglet « Formations »



FORMATION ADR

1/2

OBJECTIFS

- Appliquer la réglementation routière du transport de marchandises dangereuses
- Identifier les modifications apportées par l'ADR 2023

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, simulation, ludo-pédagogie
- Tour de table
- Examen des questions diverses

MODALITE(S) DE SUIVI ET DISPOSITIF(S) D'APPRECIATION DES RESULTATS :

- Evaluation sous forme de point technique questions réponses

CONTENU DE LA FORMATION

- Connaître le nouveau contexte réglementaire pour le transport de matières dangereuses par route
- Identifier les risques présentés par les matières dangereuses
- Connaître les règles de classification Utiliser les nouvelles entrées dans la liste des MD - ADR 2023
- Connaître le principe des exemptions totales
- Identifier les nouveautés réglementaires liées aux exemptions dues au conditionnement
- Identifier les nouveautés concernant le conditionnement des matières dangereuses selon l'ADR 2023
- Gérer les obligations pour les transports en exemption partielle
- Identifier les caractéristiques d'une citerne conforme
- Connaître les formations obligatoires
- Identifier les modifications à apporter aux documents de transport
- Identifier les nouveautés liées aux véhicules et équipements
- Identifier les axes de circulation autorisés dans les tunnels en fonction d'un chargement
- Identifier les règles de sûreté
- Connaître les responsabilités des différents intervenants de la chaîne de transport



FORMATION ADR

2/2

PUBLIC VISE

- Personnels responsables des services transport / expédition

PREREQUIS

- Une connaissance préalable de la réglementation des matières dangereuses est indispensable

SANCTION DE LA FORMATION

- Attestation de formation



DUREE

7 heures de formation collective.
Possibilité de formation intra-entreprise : nous consulter



PRIX DE LA FORMATION / INSCRIPTIONS

Tarif adhérent : 750 € HT
Tarif non adhérent : 900 € HT
Inscription via le bulletin d'inscription minimum 15 jours avant le début de la formation



LIEU

PUTEAUX



DATE

5 octobre 2023

Consulter le programme complet
en cliquant ici ou sur le site
www.ufcc.fr onglet « Formations »



POST LUBRIZOL

OBJECTIFS

- Connaître et mettre en application les nouvelles contraintes réglementaires issues de textes post-Lubrizonol.
- Maîtriser la temporalité de ces nouvelles obligations et définir les actions prioritaires à mettre en place.
- Comprendre l'articulation entre les textes et les guides d'application.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Projection du support de formation.
- Support remis à l'issue de la formation.
- Exposés, études de cas, check-list des prescriptions applicables et échéances pour chaque type de site existant.

MODALITE(S) DE SUIVI ET DISPOSITIF(S) D'APPRECIATION DES RESULTATS :

- Fiche de présence
- Questions écrites (QCM)
- Fiche d'évaluation

PUBLIC VISE

- Responsable de site
- Responsable HQSE

PREREQUIS

- Connaissances de la réglementation Lubrizonol

CONTENU DE LA FORMATION

- Périmètre d'application / Définitions
- Mise en œuvre opérationnelle des textes
- Prescriptions et échéances
- Cas pratiques / Tour de table / REX des participants

SANCTION DE LA FORMATION

- Attestation de formation



DUREE

7 heures de formation collective.
Possibilité de formation intra-entreprise : nous consulter



PRIX DE LA FORMATION / INSCRIPTIONS

Tarif adhérent : 800 € HT
Tarif non adhérent : 960 € HT
Inscription via le bulletin d'inscription minimum 15 jours avant le début de la formation



LIEU

PUTEAUX



DATE

Nous consulter

Consulter le programme complet
en cliquant ici ou sur le site
www.ufcc.fr onglet « Formations



FDS ET LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES ASSOCIEES

OBJECTIFS

- Déterminer vos obligations liées à la transmission d'une FDS
- Rédiger ou vérifier la conformité d'une FDS et de ses 16 rubriques
- Anticiper les prochaines évolutions réglementaires

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Projection du support de formation.
- Support remis à l'issue de la formation

MODALITE(S) DE SUIVI ET DISPOSITIF(S) D'APPRECIATION DES RESULTATS :

- Fiche de présence
- Questions écrites (QCM)
- Fiche d'évaluation

PUBLIC VISE

- Responsables HSE et affaires réglementaires
- Responsables techniques et R&D

PREREQUIS

- Connaître les bases du règlement REACH et quelques notions de risque chimique

CONTENU DE LA FORMATION

- Contexte réglementaire
- Responsabilité de chaque acteur
- Détail du contenu de la FDS
- Panorama des spécificités de la FDS pour les distributeurs
- Dernières évolutions réglementaires

SANCTION DE LA FORMATION

- Attestation de formation



DUREE

7 heures de formation collective.
Possibilité de formation intra-entreprise : nous consulter.



PRIX DE LA FORMATION / INSCRIPTIONS

Tarif adhérent : 750 € HT
Tarif non adhérent : 900 € HT
Inscription via le bulletin d'inscription minimum 15 jours avant le début de la formation.



LIEU

PUTEAUX



DATE

Nous consulter

Consulter le programme complet
en cliquant ici ou sur le site
www.ufcc.fr onglet « Formations



BONNES PRATIQUES DE DISTRIBUTION

Matières premières pharmaceutiques et cosmétiques

OBJECTIFS

- Connaître les points clés et les exigences des Bonnes pratiques de distribution. Connaître les responsabilités tout au long de la chaîne de distribution.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Projection du support de formation.
- Support remis à l'issue de la formation
- Support, exposés, études de cas.

MODALITE(S) DE SUIVI ET DISPOSITIF(S) D'APPRECIATION DES RESULTATS :

- Fiche de présence
- Quiz de 10 questions permettant d'évaluer les acquis des participants à l'issue de la formation
- Fiche d'évaluation

PUBLIC VISE

- Toute personne travaillant dans la distribution d'ingrédients et de produits chimiques.

PREREQUIS

- Aucun prérequis exigé.

SANCTION DE LA FORMATION

- Attestation de formation

CONTENU DE LA FORMATION

- Les produits de santé, médicaments et cosmétiques
- Les différents types de matières premières
- La réglementation et les textes applicables, référentiels, autorisations, déclarations
- Les textes applicables (réglementaires et autres)
- Les organismes de contrôle et les inspections
- Les différents types de certificats BPF/GDP
- Le système qualité pour la distribution
- La chaîne d'approvisionnement
- Rôles et responsabilités dans la chaîne d'approvisionnement
- Retour d'inspections ANSM sur les MPUP



DUREE

7 heures de formation collective.
Possibilité de formation intra-entreprise : nous consulter.



PRIX DE LA FORMATION / INSCRIPTIONS

Tarif adhérent : 750 € HT
Tarif non adhérent : 900 € HT
Inscription via le bulletin d'inscription minimum 15 jours avant le début de la formation.



LIEU PUTEAUX



DATE

Nous consulter

Consulter le programme complet
en cliquant ici ou sur le site
www.ufcc.fr onglet « Formations »



COMPRENDRE LE RÈGLEMENT DES PRODUITS BIOCIDES (BPR) SANS ÊTRE EXPERT

1/2

OBJECTIFS

- Présenter les principales dispositions du règlement des produits biocides.

CAPACITÉS ET COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES VISÉES

- À la suite de cette formation, vous serez en mesure de définir une stratégie réglementaire de commercialisation pour vos produits biocides.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Projection du support de formation
- Support remis à l'issue de la formation

PUBLIC VISE

- Chargés d'affaires réglementaires
- Responsable qualité
- R&D, HSE, etc.

CONTENU DE LA FORMATION

- Le Règlement sur les Produits Biocides [BPR, règlement (UE) n° 528/2012] a été adopté le 22 mai 2012. Il concerne la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides utilisés pour protéger contre les organismes nuisibles par l'action des substances actives. Ce règlement vise à améliorer le fonctionnement du marché des produits biocides dans l'UE. Il abroge la directive relative aux produits biocides (directive 98/8/CE).
- Tous les produits biocides destinés à être mis sur le marché requièrent une autorisation. Les substances actives contenues dans ces produits biocides doivent être préalablement approuvées. Des dossiers techniques sont nécessaires et le règlement BPR impute la charge de la preuve aux entreprises.
- Contexte du règlement européen sur les produits biocides (RPB)
- Processus et mise en oeuvre du RPB
- Approfondissement de thématiques « à la carte »



COMPRENDRE LE RÈGLEMENT DES PRODUITS BIOCIDES (BPR) SANS ÊTRE EXPERT

2/2

PREREQUIS

- Une connaissance de base en chimie est recommandée.
- Chaque participant devra disposer d'un ordinateur avec IUCLID 6 dans sa dernière version avec la nouvelle interface, que ce soit la version logiciel ou la version cloud :
 - Pour la version cloud (hébergée sur les serveurs de l'ECHA) il faut créer un compte : <https://echa.europa.eu/fr/sup-port/dossier-submission-tools/echa-cloud-services>
 - Tuto pour la création du compte : <https://www.youtube.com/watch?v=5buL4uyKXF4>
 - Pour la version logiciel: <https://iuclid6.echa.europa.eu/download>
 - Pour la version Logiciel, vous avez le choix entre le logiciel installé sur le disque dur de votre ordinateur (Desktop) ou sur le serveur de votre entreprise (Server).

MODALITES DE SUIVI ET DISPOSITIFS D'APPRECIATION DES RESULTATS :

- Quizz
- Cas pratiques
- Fiche de présence, Fiches d'évaluation

SANCTION DE LA FORMATION

- Attestation de formation



DUREE

7 heures de formation collective.
Possibilité de formation intra-entreprise : nous consulter.



PRIX DE LA FORMATION / INSCRIPTIONS

Tarif adhérent UFCC : 750 € HT
Tarif non adhérent : 900 € HT
Inscription via le bulletin d'inscription minimum 15 jours avant le début de la formation.



LIEU

PUTEAUX



DATE

Nous consulter

Consulter le programme complet
en cliquant ici ou sur le site
www.ufcc.fr onglet « Formations »



INITIATION AUX INCOTERMS® 2020

OBJECTIFS

- Comprendre la logique et le champ d'application des règles Incoterms
- Connaître le rôle et la nature des Incoterms
- Mesurer l'importance des Incoterms dans les échanges internationaux

MODALITES DE SUIVI ET DISPOSITIFS D'APPRECIATION DES RESULTATS :

- Fiche de présence
- Questions écrites (QCM)
- Fiche d'évaluation

PUBLIC VISE

- Déclarants en douane
- Commerciaux
- Personnel du service exploitation
- Responsables douane
- Déclarants en douane
- Responsables transports internationaux & logistique
- Responsables et employés service ADV
- Export
- Responsables service juridique - D.A.F /
- Comptables • Acheteurs • Commerciaux

PREREQUIS

- Aucun prérequis exigé.

SANCTION DE LA FORMATION

- Attestation de formation
- Aucun prérequis exigé

CONTENU DE LA FORMATION

1. Déplacement d'une marchandise
2. Evolution vers l'incoterm
3. Présentation
4. Analyse par incoterm
5. Analyse générale
6. La facture commerciale et l'incoterm

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Projection du support de formation.
- Support remis à l'issue de la formation

DUREE



7 heures de formation collective.
Possibilité de formation inter-entreprise : nous consulter.

PRIX DE LA FORMATION / INSCRIPTIONS



Tarif adhérent : 750€ HT
Tarif non-adhérent: 900 € HT
Inscription via le bulletin d'inscription minimum 15 jours avant le début de la formation.



LIEU

PUTEAUX



DATE

Nous consulter

Consulter le programme complet en cliquant ici ou sur le site www.ufcc.fr onglet « Formations »



CLASSIFICATION LABELLING & PACKAGING

Classification et étiquetage des produits chimiques. Les évolutions de la réglementation

OBJECTIFS

- Identifier et comprendre les évolutions réglementaires et les nouvelles responsabilités associées.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Projection du support de formation.
- Support remis à l'issue de la formation

MODALITE(S) DE SUIVI ET DISPOSITIF(S) D'APPRECIATION DES RESULTATS :

- Fiche de présence
- Questions écrites
- Fiche d'évaluation

PUBLIC VISE

- Toute société utilisatrice de produits chimiques
- Dirigeant d'entreprise, Responsable HSE
- Responsable environnement
- Responsable sécurité
- Responsable production
- Responsable logistique
- Responsable formation
- Chef de projet REACH

PREREQUIS

- Aucun

SANCTION DE LA FORMATION

- Attestation de formation

CONTENU DE LA FORMATION

- La réglementation Européenne et Française — Déclinaison de REACH, SGH, Code du travail et réglementations transports.
- Les objectifs du SGH et son champ d'application
- Le règlement européen CLP
- Les actions à mener en priorité
- Cas pratique sur une classification, un étiquetage et sur l'étude critique d'une FDS et son annexe.



DUREE

7 heures de formation collective.
Possibilité de formation intra-entreprise : nous consulter.



PRIX DE LA FORMATION / INSCRIPTIONS

Tarif adhérent : 650 € HT
Tarif non adhérent : 780 € HT
Inscription via le bulletin
d'inscription minimum 15 jours
avant le début de la formation.



LIEU

PUTEAUX



DATE

nous consulter

**Consulter le programme complet
en cliquant ici ou sur le site
www.ufcc.fr onglet « Formations »**